

Technicien de prévention du péril animalier

RNCP35243 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	346
Formacode(s)	31814, 31866
Code(s) ROME	A1501, K2305, A1403
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	16/06/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Brigade aérienne du contrôle de l'espace	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien de prévention du péril animalier exerce son activité sur les plateformes aéronautiques en métropole et à l'étranger. Il exerce également la fonction de chef de section de prévention du péril animalier dans les services dépourvus de fauconniers. Il peut être amené à former du personnel étranger dans le cadre de conventions entre pays. Il a les compétences requises pour diriger une équipe d'agents de prévention du péril animalier.

L'emploi de technicien de prévention du péril animalier existe dans le

secteur civil, notamment sur les grands aéroport

qui disposent de brigades spéciales. Chaque année en France, environ

800 comptes-rendus de rencontres

d'animaux sont signalés par les

compagnies aériennes, les exploitants

des aéroports, les opérateurs de

navigation aérienne à la Direction de

la sécurité de l'aviation (DSAC)

et au Service technique de l'aviation

civile (STAC). Les compétences

acquises dans l'armée de l'air rendent le technicien directement

employable sur n'importe quelle plateforme aéronautique civile

Le technicien de prévention du péril animalier peut également accéder à de nombreux emplois liés à la gestion de l'environnement naturel, de la faune et aux activités de la chasse.

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien de prévention du péril animalier sert au sein des escadrons des services de la circulation aérienne et des centres militaires de contrôle des bases aériennes de l'armée de l'air. Il encadre les opérateurs de prévention du péril animalier, gère l'organisation et l'activité de la section. Présent sur la piste et ses abords, il concourt à la sécurité aérienne. Il est responsable de la mise en œuvre des mesures actives et passives de lutte contre le péril animalier sur une plateforme aéronautique. En outre, il est chargé de la formation pratique et théorique, en unité, de son équipe d'opérateurs, de son encadrement et de gérer l'organisation et l'activité de son équipe. Son action vise à réduire le risque de collisions animales avec les aéronefs au décollage et à l'atterrissage. Il assiste le commandement et la chaîne de maîtrise des risques dans la gestion environnementale de l'aérodrome et des mesures de préventions pour réguler la présence animalière sur la plateforme et ses abords.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Mise en œuvre des mesures d'effarouchement

Le technicien de prévention du péril animalier met ou fait mettre en œuvre les moyens matériels acoustiques et pyrotechniques d'effarouchement en fonction de l'espèce animale et du contexte environnemental.

Mise en œuvre des mesures de prélèvement d'animaux

Armement et pièges :Il met ou fait mettre en œuvre l'armement pour la destruction des espèces conformément à la réglementation. Il met ou fait mettre en place les pièges à animaux dans le cadre de la gestion environnementale de l'aérodrome.

Récupération des restes d'animaux :Il recueille ou fait recueillir les restes d'animaux sur l'aire de manœuvre et applique les procédures relatives au stockage et à l'élimination des cadavres.

Mise en œuvre des mesures passives et environnementales de lutte contre le péril animalier

Gestion de l'environnement de la plateforme aéronautique :Il recense ou fait recenser les zones d'attractivité de l'aérodrome et conseille la hiérarchie sur les actions préventives visant à rendre le milieu inhospitalier aux animaux par une gestion appropriée de l'environnement naturel.

Surveillance de la plateforme aéronautique :Il identifie ou fait identifier les espèces aviaires et mammifères, établit la situation faunique journalière puis rend compte au responsable de la plateforme aéronautique des menaces en cours. Il propose la rédaction et la diffusion de l'information aux usagers de la plateforme en cas de présence ou de concentration d'animaux jugée anormale ou dangereuse pour la sécurité aérienne.

Statistiques :Il élabore les statistiques de présence d'oiseaux et d'animaux sur la plateforme, ainsi que celles relatives aux collisions volatiles avec les aéronefs.

Entretien du matériel, sécurité et gestion du parc animalier

Entretien du matériel et gestion du parc animalier :Il est responsable du matériel mis à sa disposition, s'assure du bon fonctionnement des systèmes d'effarouchement et veille à la disponibilité de l'ensemble du matériel dédié à la prévention du péril animalier. Il veille également à l'entretien des véhicules, des locaux, des cages et des animaux.

Sécurité :Il vérifie l'application des procédures relatives à l'utilisation de l'armement et du matériel d'effarouchement. Il applique et fait appliquer les normes sanitaires et la réglementation relative à la détention d'animaux domestiques et d'espèces protégées.

Gestion de la section de prévention du péril animalier

Le technicien de prévention du péril animalier organise l'activité de la section. Il contrôle l'activité et le niveau opérationnel de son équipe. En concertation avec les services de l'aérodrome, il fait mettre en œuvre les mesures d'aménagement de l'environnement de la plateforme et de ses abords visant à rendre le milieu inhospitalier pour les populations animales.

Instruction, formation et entraînement

Il entretient et développe ses connaissances pratiques et théoriques en matière de péril animalier (matériels, armement, normes, réglementation, environnement). Il assure l'instruction spécifique des opérateurs de prévention du péril animalier et le suivi de leur formation.

Blocs de compétences

RNCP35243BC01 — Assurer la sécurité aérienne

LISTE DE COMPÉTENCES

Mettre en oeuvre ou faire mettre en oeuvre les mesures actives (curatives) de prévention du péril animalier :

- Mettre ou faire mettre en œuvre les dispositifs d'effarouchement acoustique mobiles

ou fixes en fonction de l'espèce animale et du contexte environnemental.

- Mettre

ou faire mettre en œuvre des dispositifs mobiles d'effarouchement

pyrotechnique, utilisant des projectiles détonants et crépitants.

- Mettre ou faire mettre en œuvre l'armement pour la destruction des espèces

conformément à la réglementation (détenir un permis de chasser).

- Tenir le gros gibier à distance de la plateforme.

- Mettre

ou faire mettre en œuvre le piégeage et effectuer les relevés quotidiens.

- Recueillir

les animaux morts, gérer leur destruction (convention avec les sociétés

d'équarrissage) et appliquer les procédures

relatives au stockage et à l'élimination des cadavres.

- Sur les plateformes équipées d'une fauconnerie :

. conduire

le véhicule avec le fauconnier à bord, oiseau au poing,

. utiliser

un télémètre pour retrouver les rapaces qui se sont trop éloignés.

Mettre en oeuvre ou faire mettre en oeuvre les mesures passives de prévention du péril animalier :

- Surveiller la plateforme aéronautique en identifiant les espèces,

en participant à la définition et à l'actualisation du niveau de risque péril animalier et en proposant la rédaction et la diffusion de

l'information aux usagers sur la

présence ou la concentration

d'animaux ;

- Recenser ou faire recenser les zones d'attractivités, mettre en œuvre

ou faire mettre

en œuvre les actions correctives visant à rendre le

milieu inhospitalier aux

animaux par une gestion appropriée de

l'environnement naturel (traitement

adapté des parties herbeuses et

boisés, aménagement ou suppression des zones humides, détermination et

contrôle des cultures et des espaces cultivés etc.) ;

- Inspecter ou faire inspecter régulièrement les clôtures ainsi que le

terrain aux abords

de la base ;

- Elaborer

des statistiques de présence d'animaux sur la plateforme

aéronautique.

Appliquer la procédure en cas de collision animale :

- Débriefing

avec le pilote dès sa descente de l'appareil ;

- Récupérer l'animal ou les restes éventuels pour analyse ;
- Rédiger un compte-rendu d'impact avec des animaux. ;
- Transmettre les éléments de la collision au service de la circulation aérienne de la plateforme afin qu'il procède à un dépôt d'une fiche d'évènement aéronautique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35243BC02 — Assurer la gestion animalière

LISTE DE COMPÉTENCES

Gérer l'entraînement des animaux à l'effarouchement et/ou au prélèvement :

- Organiser les séances en respectant les directives du fauconnier ;
- Réserver des créneaux particuliers sur l'application permettant la planification des vols SICOPS pour l'entraînement des rapaces, en coordination avec le Directeur des vols ;
- Pratiquer le furetage en concordance avec l'activité aérienne et les conditions météorologiques.

Effectuer le suivi des animaux détenus :

- Respecter les besoins alimentaires et les normes sanitaires ;
- Appliquer la réglementation sur la détention d'animaux ;
- Identifier les principales urgences vétérinaires.

Assurer l'entretien des locaux :

- Maintenir aux normes les locaux d'accueil et d'hébergement des animaux ;
- Effectuer ou faire effectuer le nettoyage et l'entretien des cages et volières s'il existe une fauconnerie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35243BC03 — Gérer le matériel

LISTE DE COMPÉTENCES

S'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble du matériel dédié à la prévention du péril animalier :

- Vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'effarouchement acoustique ;
- Vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'effarouchement pyrotechnique ;

- Vérifier que le matériel dédié à la prévention du péril animalier soit disponible en permanence.

Vérifier les procédures de sécurité :

- Vérifier les procédures relatives à l'utilisation de l'armement ;
- Vérifier les procédures relatives au matériel d'effarouchement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35243BC04 — Évoluer dans un environnement aéronautique en maîtrisant les principes de lutte animalière

LISTE DE COMPÉTENCES

Maîtriser la structure et l'organisation d'une plateforme aéronautique :

- Se repérer et savoir circuler en toute sécurité sur une plateforme aéronautique ;
- Identifier les aides radioélectriques ;
- Maîtriser les règles d'exploitation en zone de sûreté à accès réglementé.

Maîtriser les règles de déplacement et de communication sur la plateforme aéronautique :

- Maîtriser la phraséologie aéroportuaire ;
- Maîtriser les règles de déplacement sur la plateforme (détention d'un permis piste).

Maîtriser les types de moteurs des avions et leur vulnérabilité (pistons, turbopropulseurs, réacteurs) :

Identifier

les différents types de moteur d'un avion et connaître

leur vulnérabilité

face à une collision animalière.

Appliquer la réglementation de la circulation aérienne (y compris la circulation au sol) afférente aux aéroports :

Appliquer les règles de circulation aérienne afférentes à l'emploi.

Appliquer les règles et technique de prévention :

- Maîtriser les règlements relatifs à la prévention du péril animalier ;
- Maîtriser les moyens et les techniques d'effarouchement liés à la lutte animalière.

Connaître les animaux et leur environnement naturel :

- Maîtriser la théorie et la réglementation en matière de morphologie animalière, classement des espèces, adaptation au milieu, migration, comportement, espèces impliquées dans les collisions, espèces protégées ;
- Maîtriser les facteurs d'attractivité aux animaux de l'environnement naturel des emprises aéroportuaires (eau, herbe, cultures, déchets, zones boisées, etc.) ;
- Maîtriser les solutions environnementales pour rendre le milieu inhospitalier aux différentes espèces animales.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35243BC05 — Manager le personnel sous sa responsabilité.

LISTE DE COMPÉTENCES

Planifier l'activité des opérateurs :

- Prendre en compte les consignes et directives éventuelles auprès de sa hiérarchie ;
- Planifier les activités journalières ;
- Effectuer la mise en place du personnel ;
- Diffuser les consignes et les directives du jour aux opérateurs ;
- S'assurer de la bonne exécution des textes en vigueur ;
- Rendre compte à sa hiérarchie du suivi des activités et en cas d'anomalies ou de situations exceptionnelles.

Contrôler l'activité et le niveau opérationnel de son équipe :

- Suivre la disponibilité des opérateurs et établir le tableau de service de la section ;
- Veiller à l'exécution des tâches journalières ;
- Contrôler régulièrement le respect des procédures et des textes en vigueur ;
- Identifier les points forts et les points perfectibles ;
- Apprécier le potentiel et rendre compte à la hiérarchie de l'avancement de la prise de compétences du personnel.

Dispenser l'enseignement pratique :

- Former les jeunes opérateurs en période de tutorat ;
- Transmettre son expérience de l'environnement propre à la plateforme aux nouveaux affectés ; - Identifier les points forts et les points perfectibles du personnel en formation ;
- Organiser la formation permanente d'entretien du personnel de la section.

Suivre la formation des opérateurs de prévention du péril animalier :

- Appliquer un dispositif d'évaluation ;
- Mettre à jour les documents de suivi de la formation et des travaux pratiques ;
- Rendre compte à la hiérarchie de l'avancement de la formation du personnel ;
- Proposer le personnel jugé apte à travailler de façon autonome.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Intégrée dans le processus de maîtrise des risques des bases aériennes, la prévention du péril animalier étend le domaine d'action de la lutte contre le péril aviaire à toute population animale. Elle vise à réduire les risques de collision entre les aéronefs et les animaux lors des opérations de décollage et d'atterrissage. Ces actions concourent à la sécurité aérienne et sont assurées par les sections de prévention du péril animalier des unités de contrôle de la circulation aérienne de l'armée de l'air.

L'emploi de personnel dans le domaine du péril animalier est le même dans le secteur civil, notamment sur les grands aéroports qui bénéficient de brigades spéciales. Sur d'autres aéroports français, la fonction « péril animalier » est assurée par les pompiers.

Ainsi, les compétences acquises dans l'armée de l'air rendent le technicien de prévention du péril animalier

directement employable sur n'importe quelle plateforme aéronautique civile.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Garde-chasse ;
- Garde national / nationale de la chasse et de la faune sauvage ;
- Auxiliaire de soins aux animaux ;
- Soigneur / Soigneuse en parc zoologique ;
- Agent / Agente de mise en fourrière animale.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Permis de chasser, la formation est dispensée par l'office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).
- Attestation de formation spécifique « prévention du péril animalier » dont le contenu et la durée sont conformes aux exigences réglementaires définies par l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 758 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en services aux personnes (46 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible) V0X60 — Aides-soignants · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	83 727
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets V0X60 — Aides-soignants

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification est accessible après un parcours de formation au sein de l'armée de l'air.

Après un parcours

professionnel de militaire du rang au sein d'une section de prévention du péril animalier, l'opérateur peut, sur concours et avec un complément de formation militaire (encadrement) et professionnelle (parrainage), accéder au statut de sous-officier qui lui confère le niveau de technicien de prévention du péril animalier.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Pour le jury de formation professionnelle :

- Le président,
- Le responsable du collège des formateurs ou son représentant,
- Le responsable pédagogique de la formation ou son représentant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Nombre minimum de personnes composant le jury : 3 à minima, y compris le président.

Le jury est constitué :

- du président,
- d'un membre du collège de professionnels
- d'un membre du collège de formateurs.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 16/06/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	2	0	100 %	100 %
2018	3	0	100 %	100 %
2017	3	0	100 %	100 %
2016	2	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41529

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35243/>